

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

Mise au concours.

Les travaux de *terrassement*, de *pierres de taille*, de *charpenterie*, de *couverture en ardoise*, de *ferblanterie*, de *menuiserie*, de *serrurerie*, de *gypserie* et de *peinture* pour un *bâtiment des péages* à construire à *Stein sur Rhin* sont mis au concours. Les plans, l'avant-métré et le cahier des charges sont déposés au bureau des péages fédéraux de cette ville.

Les offres doivent être adressées, affranchies et sous enveloppe cachetée, à l'administration soussignée, d'ici au *28 août prochain* inclusivement, et porter la suscription: « Soumission pour le bâtiment des péages à Stein sur Rhin ».

Berne, le 17 août 1888. [2.].

Inspectorat fédéral des travaux publics.

Administration des postes suisses.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la fourniture du matériel suivant des tiné à l'habillement des employés des postes suisses en 1889, savoir :

Quantités nécessaires.	Largeur entre les lisières. Centimètres.	Poids par mètre. Grammes.	Date de livraison en 1889.
5800 mètres de drap d'uniforme bleu-mêlé	135	700	1 ^{er} mars.
5400 mètres de drap de manteaux sans raies, bleu-mêlé	140	860	1 ^{er} juillet.
1000 mètres de satin gris-bleu	140	750	1 ^{er} avril.
600 mètres de toile pour doublure	120	—	1 ^{er} juillet.
1700 mètres de futaine grise	90	—	1 ^{er} juillet.
3600 blouses en toile écrue trempée	—	—	15 avril.

On peut examiner ou se procurer les échantillons de tous ces articles au bureau du matériel (section des habillements) de la direction générale des postes, à Berne. *Il n'est donc pas nécessaire de joindre des échantillons aux soumissions.*

Il ne sera pas tenu compte des soumissions des fabricants ou fournisseurs étrangers.

L'administration des postes se réserve d'adjuger en partie ou en bloc la fourniture des draps et des blouses.

Les prix sont compris rendu franco à la prochaine station de chemin de fer ou à l'office postal le plus rapproché (suivant dispositions ultérieures de l'administration des postes).

Les soumissions, expédiées sous pli cacheté, affranchies et portant la suscription „*Soumission pour matériel d'uniformes des postes*”, doivent être en mains de la direction générale soussignée, au plus tard le 5 septembre 1888, au soir.

Berne, le 4 août 1888. [3..]

La direction générale des postes.

Mise au concours.

L'administration soussignée met au concours la fourniture des objets mentionnés ci-après.

11,000 paires de galons pour sous-officiers de toutes les armes et de tous grades.
100,000 brassards.

23,000 m. de drap pour vestes d'exercice de l'infanterie.
43,000 m. de drap pour capotes.
74,000 m. de doublure grise en coton, croisée.
1,500 m. de lustrine noire.
60 kg. d'anneaux pour vestes d'exercice.
60 kg. de crochets » » »
1,400 grosses de boutons en corne pour vestes d'exercice.
125 grosses de boutons en os » » »
1,800 grosses de boutons de 21 mm. en nickel-plaqué.
445 grosses de boutons de 15 mm. en nickel-plaqué, d'après l'échantillon du 5 juin 1882.
25 vestons pour écuyers.
20 vestons pour palefreniers.
25 casquettes pour écuyers.
20 casquettes pour palefreniers.
50 blouses d'écurie pour la cavalerie.
100 pantalons. } Habits de travail pour les places d'armes du génie.
100 blouses. }

- 45,000 paires de gants.
- 25,000 ventrières (en laine, tricotées).
- 5,500 kg. de laine pour chaussettes militaires.

NB. On acceptera des offres pour vestes d'exercice et capotes confectionnées.

Terme d'offre : 25 août 1888.

Les termes de livraison sont mentionnés dans les *formulaires de soumission* détaillés, qui seront envoyés sur demande par l'administration soussignée.

On peut prendre connaissance des modèles auprès de l'administration. Des brassards, gants, ventrières et des coupons de doublure et de laine seront envoyés comme échantillons de qualité, mais ils doivent être retournés avec la soumission. D'autres échantillons ne seront pas expédiés au dehors.

Des échantillons de vestes d'exercices et de capotes avec leurs détails (fournitures) peuvent être examinés sur toutes les places d'armes fédérales, soit auprès des troupes ou aux commissariats des guerres cantonales.

Berne, le 9 août 1888. [2.]

*Administration du matériel fédéral de guerre,
section de l'habillement.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par **écrit, franco** et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Deux commis** de poste à Genève. S'adresser, d'ici au 31 août 1888, à la direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 31 août 1888, à la direction des postes à Bâle.

3) **Commis** de poste à Zurich.

4) **Commis** de poste à Aussersihl (Zurich).

5) **Buraliste** postal à Diessenhofen (Thurgov.).

6) **Facteur** postal à Schwerzenbach (Zurich).

}

S'adresser, d'ici au 31 août 1888, à la direction des postes à Zurich.

7) **Commis** de poste à Coire. S'adresser, d'ici au 31 août 1888, à la direction des postes à Coire.

8) **Télégraphiste** à Reutigen (Berne). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 5 septembre 1888, à l'inspection des télégraphes à Berne.

9) **Télégraphiste** à Diessenhofen (Thurgovie). Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 5 septembre 1888, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

1) **Facteur** postal à Chêne-Bourg (Genève). S'adresser, d'ici au 24 août 1888, à la direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Yverdon. S'adresser, d'ici au 24 août 1888, à la direction des postes à Lausanne.

3) **Garçon** de bureau au bureau principal des postes à Zurich. S'adresser, d'ici au 24 août 1888, à la direction des postes à Zurich.

4) **Télégraphiste** à Chêne-Bougeries (Genève). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 22 août 1888, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

5) **Télégraphiste** au Chalet-à-Gobet (Vaud). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 22 août 1888, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

6) **Télégraphiste** à Gais (Appenzell-Rh. ext.). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 22 août 1888, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places. annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1888
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.08.1888
Date	
Data	
Seite	847-850
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 028

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.